

LA TROUSSE D'INFORMATION PDZA

Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux *plans de développement de la zone agricole*

PARTIE 2

LA DYNAMIQUE RÉGIONALE



Partie II – La dynamique régionale

Dans le domaine du développement régional, les acteurs sont nombreux et leurs rôles tout aussi variés. C'est pourquoi il importe de savoir qui fait quoi et dans quel but. La présente section effectue donc un survol des organismes nationaux, régionaux et locaux évoluant dans l'orbite du développement régional en donnant un aperçu de leur mission et de leurs orientations respectives. Dans un deuxième temps, elle expose comment les acteurs-clés agissent sur le territoire, notamment en zone agricole, ce qui permet de dégager une vue d'ensemble de la dynamique régionale, un éclairage pouvant s'avérer utile aux concepteurs d'un PDZA.

La présentation des acteurs

Au niveau national

Les ministères

En matière de développement régional, la majorité des ministères au sein du gouvernement intervient sur le territoire selon leur mission respective, à un moment ou à un autre. Parmi ceux-ci, certains sont davantage impliqués en raison de leur rôle stratégique, tel est le cas des ministères suivants:

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Le MAPAQ a comme mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et de promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise et de chacune de ses régions.

À cet effet, il réalise des interventions en production, en transformation, en commercialisation et en consommation de produits agricoles, marins et alimentaires. Il joue également un rôle important en matière de recherche et de développement, d'enseignement, notamment par le biais des centres de formation associés à l'Institut de technologie agroalimentaire.

Les directions générales du MAPAQ, au nombre de cinq, ont des mandats spécifiques et jouent des rôles précis dans l'application des politiques nécessaires au développement du secteur agroalimentaire.

La Direction générale du développement régional et du développement durable (DGDRDD) a pour mission d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie agroalimentaire des régions du Québec. Cette dernière est particulièrement interpellée dans le cadre de l'élaboration des PDZA.

Trois organismes autonomes relèvent directement du ministre, soit La Financière agricole, la Commission de la protection du territoire agricole et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Le MAMROT est responsable de l'organisation municipale et du développement régional. Il a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités et des régions en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. Il coordonne également l'intervention du gouvernement en matière d'économie sociale.

Dans le cadre de sa mission, ce ministère vise, entre autres, à accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions, à renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant les milieux municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats.

Outre l'organisation municipale et le développement régional et rural, le MAMROT est notamment responsable de la Métropole, des infrastructures, de l'occupation et de la vitalité des territoires, de l'aménagement du territoire, de la fiscalité et de l'évaluation foncière.

La clientèle du Ministère inclut, en plus des municipalités, des MRC et des communautés métropolitaines, les organismes comme la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), les conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les autres acteurs du développement régional (Comité des partenaires de la ruralité, Solidarité rurale du Québec, etc.) et métropolitain. Il participe à la Table Québec-municipalités (TQM) et à la Table Québec-régions (TQR).

Ministère des Ressources naturelles (MRN)

Le MRN est le gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minérales, énergétiques ainsi que de l'information foncière. Le Ministère assure la conservation des ressources naturelles et du territoire et favorise la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Le Ministère développe ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur le plan géographique et foncier. On lui a aussi confié la gestion du Registre foncier informatisé du Québec. De plus, le Ministère est responsable de veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec. Comme gestionnaire du territoire public, il lui incombe d'assurer l'harmonisation des différents usages et le développement optimal de ce territoire.

Outre ses responsabilités à l'égard de l'information foncière (cadastre du Québec), du secteur minier, des ressources énergétiques (hydrauliques, gazières et pétrolières), le Ministère gère également tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques. Il favorise le développement de l'industrie des produits forestiers et la mise en valeur des forêts privées.

Le Ministère joue un rôle important en matière d'aménagement et de développement des ressources en forêt privée notamment par le biais des programmes incitatifs favorisant l'aménagement forestier.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Le MDDEFP a pour mission première d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. Il mise sur la collaboration de ses partenaires à la protection de l'environnement et du patrimoine naturel¹

Le Ministère exerce son activité dans le développement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements et de programmes qui visent, notamment :

- 🌿 le contrôle de la protection de l'environnement;
- 🌿 la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
- 🌿 la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques;
- 🌿 la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- 🌿 la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois;
- 🌿 la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec;
- 🌿 la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique.

Le Ministère tisse, par ailleurs, des liens étroits avec le ministère des Ressources naturelles, lequel a des mandats particuliers en matière de gestion durable des ressources et du territoire.

Le MDDEFP n'est pas directement interpellé en matière de développement régional. Toutefois, les dispositions de certaines lois ou l'application de divers règlements encadrent ou limitent diverses actions en matière de développement de la zone agricole (par exemple : l'interdiction faite d'augmenter les surfaces en culture dans les bassins dégradés édictée dans le Règlement sur les exploitations agricoles ou encore le cadre d'intervention sur les cours d'eau en milieu agricole).

Ministère des Finances et de l'Économie (MFE)

Depuis le 19 septembre 2012, l'actuel ministère des Finances et de l'Économie regroupe le ministère des Finances, celui du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de même que le ministère du Tourisme.

Si, ici comme ailleurs, le nerf de la guerre est l'argent, alors on ne saurait sous-estimer l'influence du MFE qui est le maître d'œuvre en matière de politiques gouvernementales économiques, fiscales, budgétaires et financières.

Ainsi, il propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi, dans un souci d'assurer aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie. Or, à travers l'élaboration de ses politiques économiques et fiscales, le Ministère compte, parmi ses mandats, le soutien au développement des régions.

¹ Depuis septembre 2012, la responsabilité de la faune a été transférée du MRN au MDDEFP.

Tourisme Québec

Tourisme Québec est chapeauté par un ministre délégué relevant du ministère des Finances et de l'Économie. Il a pour mission de favoriser, en concertation et en partenariat avec les intervenants publics et privés, l'essor de l'industrie touristique dans une perspective de prospérité économique et de développement durable.

Il assure la concertation des divers acteurs gouvernementaux et privés en matière de tourisme par le biais, notamment du Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique qui réunit tous les ministères et organismes concernés. Enfin, il assure la mise en marché du Québec touristique.

Le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 vise à renforcer le produit touristique québécois et à bâtir une industrie performante, innovante et durable qui exerce un effet de levier sur le développement économique du Québec. La priorité est accordée au développement d'activités et d'attraits touristiques mettant en valeur les caractéristiques culturelles et naturelles du territoire au bénéfice des communautés concernées, en tenant compte de leur capacité d'accueil et du potentiel touristique.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Le MESS participe à la prospérité économique du Québec et au développement social. Il a pour mission de contribuer à l'équilibre du marché du travail, de soutenir le développement et la pleine utilisation du capital humain en favorisant la solidarité et l'inclusion sociale de même que la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

Outre les personnes et les familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, le Ministère fournit des services aux personnes en emploi ou sans emploi, les entreprises et les organismes communautaires. Il administre, par ailleurs, le Régime québécois d'assurance parentale.

Le Ministère agit en interaction avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les collectivités locales. Il travaille également en étroite collaboration avec de nombreux organismes communautaires actifs, notamment dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que de la défense collective des droits.

Les organismes

La Fédération québécoise des municipalités (FQM)

La FQM représente les intérêts de quelque 1 000 municipalités locales et municipalités régionales de comté sises principalement hors des grands centres. Elle assume un leadership politique et stratégique, et vise par ses actions à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec en conjuguant les forces des territoires ruraux et urbains.

Elle soutient les municipalités dans leurs champs de compétence (aménagement, fiscalité, développement économique, régional et rural, environnement, transport, etc.) actuels et futurs, et offre des services de formation aux élus et gestionnaires municipaux ainsi que divers regroupements d'achats et de services pour les municipalités du Québec.

L'organisme s'appuie sur différentes structures décisionnelles et consultatives, dont un conseil d'administration regroupant 41 administrateurs provenant de l'ensemble du territoire québécois, cinq commissions permanentes et une assemblée générale, tenue lors de congrès annuels, qui orientent sa position sur une multitude de sujets touchant le monde municipal et les régions.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Fondée en 1919, l'UMQ représente quelque 300 municipalités de tailles diverses dans toutes les régions du Québec. Les grandes villes et agglomérations sont regroupées au sein de l'UMQ conçue comme un outil efficace de représentation auprès du gouvernement et comme un dispensateur de services à ses membres.

La mission de l'UMQ est de promouvoir le rôle fondamental des municipalités dans le progrès social et économique de l'ensemble du territoire québécois et de soutenir ses membres dans la construction de milieux de vie démocratiques, innovants et compétitifs.

Six grandes orientations stratégiques guident les actions de l'Union, dont les principales sont : accroître l'autonomie des municipalités (orientation prioritaire); diversifier les sources de revenus; être à l'avant-garde des dossiers d'actualité en matière d'aménagement, de fiscalité, de développement économique, de transport et d'environnement, et consolider la stratégie politique.

L'Union des producteurs agricoles (UPA)

L'UPA est une organisation syndicale professionnelle et est le porte-parole officiel des quelque 42 000 producteurs et productrices agricoles du Québec.² L'Union les regroupe suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent, c'est le « secteur général », et selon le type de production agricole qu'ils exercent, c'est le « secteur spécialisé ». Il y a au total 144 syndicats locaux regroupés dans 15 fédérations régionales et 170 syndicats spécialisés appartenant à 26 groupes.³

L'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec.

Elle contribue, par ses diverses actions, à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel des communautés rurales. Elle veille, entre autres, au développement d'une agriculture durable, à l'application de la protection du territoire et des activités agricoles, à la valorisation de la profession et à la vitalité d'une vie démocratique au sein de ses instances.

L'agriculture et la foresterie québécoises se situant dans un contexte d'interactions mondiales, elles s'associent, à l'occasion, à l'action collective des regroupements de producteurs et productrices agricoles et forestiers, tant au Canada qu'à l'étranger.

² L'UPA est l'association accréditée, en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles, pour représenter tous les producteurs agricoles du Québec.

³ La structure régionale sera réduite en raison de la modernisation actuelle de l'Union.

L'Association des centres locaux de développement (ACLDQ)

L'ACLDQ regroupe l'ensemble des Centres locaux de développement du Québec (CLD). Elle accompagne ses membres, les CLD, dans la réalisation de leur mandat, soit le développement de l'économie locale et le soutien à l'entrepreneuriat.

L'ACLDQ soutient les CLD en leur fournissant de l'information et des outils. Elle fait aussi la promotion de leurs réalisations et de leurs intérêts auprès du public et des instances gouvernementales.

L'ACLDQ travaille en collaboration avec les ministères suivants : le ministère des Finances et de l'Économie, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec).

Solidarité rurale du Québec (SRQ)

SRQ a été créée en 1991 à l'issue des États généraux du monde rural organisés à l'initiative de l'Union des producteurs agricoles. Sa mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés. SRQ est une coalition d'organismes nationaux et de membres-associés « affaires et individuel ».

Organisme sans but lucratif, il est dirigé par un conseil d'administration composé de 25 membres issus de tous les secteurs (municipal, agricole, coopératif, scolaire, de la santé, du développement économique et communautaire).

Depuis juin 1997, Solidarité rurale du Québec est reconnue comme instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité. À ce titre, elle a les mandats suivants :

- 🍷 promouvoir la ruralité;
- 🍷 fournir des avis au gouvernement sur des questions liées au développement rural;
- 🍷 conseiller et appuyer les milieux ruraux;
- 🍷 mettre en réseau, animer et former les agents de développement rural;
- 🍷 mettre à la disposition des intervenants ruraux un Centre de documentation et de référence sur la ruralité;
- 🍷 participer au Comité des partenaires de la ruralité dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité.

Le Réseau des Tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ)

Le Réseau des TCAQ est composé de 18 organisations régionales, indépendantes les unes des autres, qui partagent des mandats et des dynamiques de travail liés au développement agroalimentaire de leurs régions respectives. Le Réseau des TCAQ, soutenu surtout par le MAPAQ, couvre la majorité du territoire québécois.




Les TCAQ existent depuis plus de 17 ans. La mise en place de ces instances de concertation est issue d'une réflexion effectuée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur tous les enjeux du développement régional liés au secteur bioalimentaire.

Les TCAQ ont pour mission de favoriser la concertation entre les organismes et les entreprises agroalimentaires d'une région, sans égard à leur secteur d'activité. Cette concertation permanente des forces vives de l'industrie et des organisations de développement de leurs territoires s'appuie le plus souvent sur un plan stratégique régional qui met en œuvre des projets visant notamment la promotion des produits, des entreprises et des territoires, l'accès des produits aux marchés ainsi que le maillage et la formation des personnes.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Le RNCREQ est un réseau regroupant l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement (CRE) à l'échelle du Québec. Il vise à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable dans une perspective de défense de l'intérêt public.

Plus particulièrement, il a comme mission de :

-  renforcer le réseau des conseils régionaux de l'environnement et les interactions entre eux;
-  développer des partenariats stratégiques et des projets porteurs;
-  représenter ses membres et faire connaître leurs positions.

Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : aires protégées et milieux humides, agriculture, biodiversité, changements climatiques, développement durable, eau et protection des lacs, énergie, foresterie, gouvernance, matières résiduelles, mines, transport et aménagement du territoire.

Au niveau régional

Les directions régionales du MAPAQ

Les quinze directions régionales du MAPAQ relèvent de la Direction générale du développement régional et du développement durable du ministère. Les directions régionales ont des points de service dans le territoire qu'elles desservent.⁴

Les directions régionales regroupent divers professionnels ayant notamment comme mandat de collaborer à des projets innovateurs, de fournir de l'expertise de pointe et de l'information vulgarisée en matière, par exemple, de développement régional, de développement économique du secteur agroalimentaire, de gestion durable des ressources (adoption de pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement et à la cohabitation harmonieuse), d'harmonisation des enjeux agricoles et ruraux, notamment dans les domaines de la gestion de l'eau par bassin versant et du développement de projets dans les zones agricoles.

⁴ Coordonnées des directions régionales : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/coordonnees/Pages/Liste-des-coordonnees.aspx>

Les directions régionales assument également un rôle de planification stratégique régionale et de soutien aux initiatives de développement dans des secteurs clés. Elles donnent des avis et conseils relatifs à la mise en valeur du territoire et des activités agricoles aux intervenants régionaux.

Dans le cadre de l'élaboration des Plans de développement de la zone agricole, ils appuient techniquement et professionnellement les MRC. Cela peut notamment se traduire par une participation aux comités de la MRC, par la transmission de données statistiques ou par l'accompagnement par rapport au Guide d'élaboration.

Les Fédérations régionales de l'UPA

Les Fédérations régionales de l'UPA ont pour mission de représenter les producteurs agricoles et forestiers à l'échelle de la région. Actuellement, au nombre de 15, elles sont en voie d'être toutes arrimées aux régions administratives du Québec où il y a des activités agricoles. Elles assurent le lien et coordonnent l'action des syndicats spécialisés et des syndicats locaux sur leur territoire. Elles les appuient et offrent les services nécessaires à leur organisation et à leur développement en matière de mise en marché, de fiscalité, de services-conseils agronomiques, etc.

De façon générale, les fédérations régionales voient à l'étude des problèmes relatifs à la profession agricole, à l'information des membres, à la valorisation de la profession, à la concertation avec les organismes du milieu et à la défense des dossiers qui touchent l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers.

Les fédérations régionales veillent également à la protection de son patrimoine agricole et au développement de l'agriculture. Elles participent, entre autres, à l'élaboration et à la coordination des divers Plans de développement de la zone agricole de leur territoire.

Les Conférences régionales des élus (CRÉ)

Les CRÉ ont pour mandat de favoriser le développement de leur territoire, notamment par une approche concertée avec les partenaires du milieu. Interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional, ils interviennent dans le cadre d'ententes spécifiques avec les ministères et les institutions gouvernementales. Les CRÉ ont d'ailleurs l'obligation d'établir un plan stratégique quinquennal.

Sauf exceptions, une CRÉ est instituée pour chaque région administrative du Québec. Une CRÉ regroupe les préfets des MRC, les maires des villes de plus de 5 000 habitants et certains maires énumérés à la Loi, ainsi que des représentants socio-économiques. Ces derniers sont choisis après consultation des organismes que la Conférence considère comme représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité, notamment ceux issus des milieux de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science. Le député de la région peut y siéger; il n'a pas droit de vote.

Diverses commissions ou tables de concertation alimentent les réflexions des CRÉ, dont trois concernent plus particulièrement le territoire agricole, soit la Table de concertation sur les véhicules hors route, la Commission sur les ressources naturelles et la **Table de concertation du bioalimentaire**. Concernant ces dernières, onze des dix-sept CRÉ en comprennent.

Les Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée (ARMVFP)

Les dix-sept agences de mise en valeur de la forêt privée sont des organismes sans but lucratif constitués en vertu de la *Loi sur les forêts* (dorénavant *la Loi sur le développement durable du territoire forestier*). Ces organismes définissent les orientations de planification régionale dans le secteur de la forêt privée et administrent le programme d'aide technique et financière à la réalisation des travaux sylvicoles chez le propriétaire de boisés.

Il s'agit d'un lieu de concertation important pour les acteurs concernés par le développement de la foresterie puisque leur conseil d'administration est obligatoirement composé de représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, de l'industrie forestière, des municipalités et des propriétaires de boisés.

Les Associations touristiques régionales (ATR)

Organismes privés sans but lucratif et autonomes, les ATR sont créées par leur milieu régional et regroupent des membres provenant des divers secteurs touristiques (hébergement, équipements touristiques, événements, commerces et services divers). Interlocuteurs régionaux privilégiés en matière de tourisme auprès du gouvernement du Québec, notamment *Tourisme Québec*, les ATR sont maîtres d'œuvre en matière de concertation régionale, en accueil, en information, en signalisation, en promotion et en développement touristiques. Les vingt-deux ATR regroupent au total plus de 9 719 organisations et entreprises, contribuant ainsi au développement et à la mise en valeur de l'industrie touristique québécoise.

Les Conférences administratives régionales (CAR)

Dans chaque région administrative du Québec, il existe une table régionale interministérielle formée de représentants des ministères et organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de la région.

La CAR a pour mandat d'assurer la concertation et l'harmonisation des actions des ministères et des organismes gouvernementaux en région, notamment lors de la mise en œuvre des politiques de développement régional, afin d'en promouvoir une vision intégrée et cohérente.

Les autres structures régionales

Outre les acteurs régionaux identifiés précédemment, d'autres organismes peuvent intervenir à divers titres selon les enjeux. Mentionnons à titre d'exemple, les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les Conseils régionaux en environnement, les Organismes de bassins versants, etc.

Au niveau supralocal et local

Les municipalités régionales de comté (MRC)

Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance en une entité administrative assimilable à une municipalité⁵. La création des MRC visait à faciliter la mise en commun des services et la prise de décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités.

On compte actuellement 87 MRC et 14 villes et agglomérations ayant les compétences d'une MRC. Le territoire des 87 MRC englobe celui des 1 068 municipalités locales ainsi que des 94 territoires non organisés (TNO) qui ne font pas partie de municipalités locales.

La MRC assume plusieurs responsabilités ou compétences, dont, entre autres, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la gestion des cours d'eau régionaux, la préparation des rôles d'évaluation foncière, la gestion des matières résiduelles et l'adoption des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.

Chaque MRC est tenue d'élaborer un schéma d'aménagement et de développement en prenant en compte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire. Ces orientations sont d'ordre économique, social, administratif et politique, et sont regroupées en trois volets : la gestion de l'urbanisation, la mise en valeur intégrée des ressources et le renforcement des structures municipales. Elle a aussi la responsabilité d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages non agricoles et agricoles en zone agricole.

La MRC doit également constituer ou désigner un organisme agissant à titre de centre local de développement et veiller à son financement.

Toute MRC ayant une zone agricole doit obligatoirement constituer un Comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier est composé (à hauteur d'au moins 50 %) de producteurs agricoles, d'élus de la MRC et d'autres membres en provenance des milieux économiques, culturels ou sociaux.

Enfin, il revient à la MRC d'amorcer le processus d'élaboration d'un Plan de développement de sa zone agricole. Elle en est le maître d'œuvre.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités. Elle élabore divers documents de planification et en assure le suivi, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique. Elle s'appuie sur une vision stratégique métropolitaine du développement intégrant les aspirations des municipalités locales et des MRC la composant.

Elle compte une population de 3,7 millions de personnes répartie sur un territoire de 4 360 kilomètres carrés dont 58 % est constitué de terres agricoles.

⁵ Au sens de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Les affaires de la Communauté sont dirigées par un conseil de 28 membres en provenance des villes de Montréal, de Laval et de Longueuil, du conseil d'agglomération et des onze MRC constituantes. Le maire de la Ville de Montréal préside le conseil et le comité exécutif de la Communauté.

Pour mener à bien sa mission, la Communauté s'est dotée d'un plan de développement économique et d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui visent la cohésion des interventions des municipalités et des MRC de son territoire.

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Active depuis 2002, la Communauté métropolitaine de Québec est un organisme supralocal de planification et de coordination qui regroupe 28 municipalités et trois MRC comptant un total de 757 913 habitants⁶.

Elle a pour mandat de développer la cohésion des interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Pour ce faire, elle doit élaborer divers documents de planification et en assurer le suivi, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique.

De plus, la CMQ doit proposer et communiquer une vision stratégique globale de développement de son territoire, propre à assurer une qualité de vie et à développer un esprit métropolitain qui respecte les aspirations locales. Cette vision est incarnée dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Les Centres locaux de développement (CLD)

Il existe autant de CLD que de MRC. Les CLD sont chargés de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire et d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE).

Les CLD accompagnent et soutiennent financièrement les entrepreneurs en devenir ou déjà en activité, notamment en offrant de l'aide à l'élaboration d'un plan d'affaires, à la recherche de financement, à la gestion et la formation, et en référant les entrepreneurs à des services spécialisés. D'autres services peuvent être également offerts selon les besoins de chaque milieu, soit en immigration, en promotions économique et touristique, en animation des milieux, etc.

Les CLD sont étroitement associés à l'élaboration d'un PDZA.

Les syndicats locaux de l'UPA

Regroupés au sein d'une fédération régionale, les syndicats locaux représentent tous les producteurs agricoles de leur territoire, lequel est arrimé aux MRC. Le nombre de ces syndicats s'élève actuellement à 144⁷ sur l'ensemble du territoire québécois. Lorsque le nombre de producteurs le justifie, certaines MRC comptent deux syndicats locaux sur leur territoire.

⁶ MAMROT l'organisation municipale et régionale au Québec en 2012.

⁷ Ce nombre risque d'être revu à la baisse en raison de la modernisation de l'Union.

Les syndicats locaux ont, entre autres, pour tâche d'informer et de consulter les producteurs agricoles et forestiers de leur territoire, de les mobiliser autour de grands enjeux et de les orienter vers les services appropriés à leurs besoins.

Les syndicats locaux agissent également comme porte-parole officiel des producteurs agricoles auprès des acteurs socioéconomiques de la MRC et assurent la concertation avec les partenaires locaux.

Les syndicats locaux de l'UPA devraient donc être aux premières lignes lors de l'élaboration des Plans de développement de la zone agricole.

D'autres intervenants

Les syndicats spécialisés de l'UPA

Le secteur spécialisé de l'UPA regroupe les producteurs et productrices agricoles habituellement sur la base de leur production au sein d'un ou de plusieurs syndicats spécialisés. À leur tour, ces mêmes syndicats vont s'affilier à une fédération spécialisée provinciale. Le syndicat spécialisé va généralement agir sur un territoire correspondant à celui d'une fédération régionale, sauf pour certains, qui agissent à l'échelle provinciale seulement.

On dénombre 170 syndicats spécialisés au sein de l'UPA. Les groupes spécialisés entretiennent des liens avec les fédérations régionales et les syndicats locaux. Dans les territoires où se fait principalement leur production, ils ont des représentants au sein des conseils d'administration et participent aux décisions concernant les dossiers régionaux.

Les groupes spécialisés s'occupent d'optimiser les revenus agricoles provenant du marché, de développer la production, de mettre en place et de gérer des mécanismes de mise en marché collective. Ils agissent comme porte-parole de leur secteur de production et défendent leurs intérêts. Outre les groupes spécialisés liés à un secteur de production, on en retrouve également dans les domaines de la relève, des agricultrices et de la langue d'usage (syndicats spécialisés anglophones).

Les groupes spécialisés ne sont pas interpellés directement lors de l'élaboration des PDZA. Toutefois, leur expertise, leur avis et leur plan stratégique de développement peuvent être d'une grande utilité.

Les Sociétés d'aide au développement des collectivités et centres d'aide aux entreprises (SADC-CAE)

L'instauration par le gouvernement fédéral du *Programme de développement des collectivités*, en 1986, a permis l'éclosion des SADC. Ce programme misait sur l'autonomie des communautés et sur le dynamisme de leurs représentants dans la recherche d'actions aptes à promouvoir leur développement. Il existe actuellement quelque 57 SADC et 10 CAE. Organismes à but non lucratif, tous autonomes, les SADC et CAE sont regroupés au sein d'un réseau. Ils ont toujours pour mission de faire émerger le potentiel des régions et de contribuer à leur vitalité socio-économique.

L'aide technique et financière qu'offrent les SADC peut être fort pertinente lors de la mise en œuvre du plan d'action d'un PDZA.

Évidemment, les relations entre ces différents organismes ne sont pas statiques et ne sont pas confinées au seul palier concerné. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, des réseaux d'échange s'établissent entre eux selon les enjeux. Par exemple, l'obligation faite aux Conférences régionales des élus de définir un Plan stratégique quinquennal impose aux préfets et représentants socio-économiques de s'entendre sur les grandes orientations aptes à assurer la vitalité économique, sociale et culturelle de la région administrative. Selon leur champ de compétence et d'intérêt, les organismes proposent, échangent et collaborent sur les meilleurs moyens d'y parvenir, notamment en participant aux différentes commissions et tables de concertation qui alimentent les CRÉ.

Aussi, les principaux organismes régionaux et locaux - les orbites intermédiaires - formulent auprès du gouvernement des attentes qui, surtout lorsqu'elles émanent de larges consensus, sont susceptibles d'influencer et de bonifier les politiques, réglementations et programmes existants ou en cours d'élaboration. En effet, à travers l'adoption de diverses politiques le législateur a maintes fois réitéré son souhait de voir les partenaires régionaux devenir les auteurs de délicats arbitrages qu'une bonne connaissance du terrain facilite et, de ce fait, les véritables maîtres d'œuvre du développement régional.

Les ministères-clés et le cadre général du développement régional

Parmi tous les ministères identifiés plus haut, trois se distinguent en raison de leur mandat spécifique et de leur impact notable sur le territoire, soit les ministères des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (**MAMROT**), de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (**MAPAQ**) et celui des Ressources naturelles (**MRN**).

Ainsi, il revient au **MAMROT** de piloter et de surveiller le *processus de révision des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté* (MRC) en s'assurant que les orientations générales énoncées par le gouvernement y sont incorporées, y compris celles relatives à la zone agricole.

Ce ministère est aussi responsable de la mise en œuvre de la *Politique nationale sur la ruralité* et de l'implantation de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. Cette dernière comporte quatre orientations : agir pour mieux habiter nos territoires; agir pour vivre de nos territoires; agir en synergie; relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal. Divers programmes de nature sociale, culturelle et économique ont été élaborés pour appuyer la stratégie. Ils peuvent être d'un précieux secours dans le cadre de moyens d'action énoncés dans un PDZA.

À la lumière des diverses fonctions que le **MAMROT** assume, on comprend aisément son rôle déterminant sur la prise de décisions qui peuvent toucher le territoire, y compris le développement de la zone agricole.

Par ailleurs, le territoire agricole et forestier, on le sait, occupe souvent de vastes portions du territoire municipalisé. En outre, l'industrie agroalimentaire constitue un secteur important de l'économie du Québec : elle contribue à la prospérité de plusieurs régions rurales en termes d'emplois, de maintien des services et de valorisation des potentiels et des savoir-faire locaux.

Alors, toute intervention conditionnant le développement de l'agriculture et de la forêt, de la production à la distribution, se répercutera sur le développement régional, notamment sur celui des régions rurales. C'est là qu'entrent en jeu le **MAPAQ** et le **MRN** dans le cas de la forêt.

Les politiques et programmes relevant du **MAPAQ** en matière de développement du secteur agroalimentaire, de gestion durable des ressources, de développement régional et de mise en valeur du territoire et des activités agricoles concourent tous à soutenir la vitalité des régions.

Le **MAPAQ** joue, par ailleurs, un rôle déterminant dans le cadre de l'élaboration des PDZA. Outre le soutien financier, il apporte, notamment par le biais de ses directions régionales, une aide technique et professionnelle précieuse aux différents intervenants.

De même, les organismes relevant du ministre du **MAPAQ**, soit la Commission de protection du territoire agricole du Québec, La Financière agricole et la Régie des marchés agricoles et alimentaires sont susceptibles, de par leurs décisions, d'avoir des incidences sur le développement du territoire agricole et de ses activités.

Enfin, on ne saurait négliger le rôle important, en matière d'aménagement et de développement des ressources, que joue le **MRN** par le biais de ses politiques, mais également par la voie d'interactions avec les nombreux intervenants régionaux œuvrant notamment en forêt privée.⁸

Des organismes-clés et des acteurs impliqués

Si la FQM et l'UMQ constituent, aux niveaux municipal et régional, des interlocuteurs privilégiés, l'UPA et ses diverses composantes représentent un intervenant incontournable en matière d'agriculture.

Le législateur a confié aux municipalités et aux MRC le soin, entre autres, de planifier l'aménagement de la zone agricole de manière à favoriser le développement des activités agricoles en harmonie avec les autres usages du territoire. Il revient également aux municipalités et aux MRC d'assurer la prospérité des communautés rurales.

La FQM et l'UMQ voient donc d'un bon œil les plans de développement de la zone agricole et souhaitent leur déploiement. En effet, l'élaboration des PDZA constitue pour ces deux organismes et leurs membres l'occasion de remplir adéquatement leurs obligations au regard de la zone agricole et des communautés rurales.

Les deux organismes reconnaissent l'importance de l'agriculture pour l'économie des régions. Ils souhaitent, toutefois, une meilleure cohabitation des usages dans la zone agricole et, à certains égards, l'adoption de mesures concrètes permettant une plus grande flexibilité dans la zone verte.

Prônant l'autonomie municipale, l'UMQ et la FQM laissent le soin aux municipalités qu'elles regroupent de définir leur propre stratégie de développement en les soutenant techniquement et en faisant directement écho à leurs revendications auprès du gouvernement.

Dans une perspective différente, l'UPA invite plutôt ses divers syndicats et fédérations à construire, à leur échelle, une vision qui s'appuie sur de grandes orientations, tout en composant avec les particularités régionales. L'UPA a exposé dans un document intitulé le *Pouvoir de se nourrir*⁹ l'essentiel de sa vision

⁸ voir Partie IV

⁹ voir Partie IV

d'une future politique agricole. Elle peut ainsi, au sein d'un PDZA, offrir et partager, avec les instances municipales, sa vision de la réalité actuelle et souhaitée par le monde agricole en tenant compte des enjeux et du milieu en cause.

L'UPA s'implique activement dans tous les domaines pouvant toucher le développement de l'agriculture et, partant, le sort des producteurs et des productrices agricoles. L'établissement des PDZA n'échappe pas à cette règle. L'Union a, en effet, indiqué clairement son souhait que ses représentants, à l'échelle régionale et locale, participent à la confection des PDZA et sa conviction que les producteurs et productrices agricoles sont des acteurs indispensables à leur réussite.

Aux yeux d'un nouveau venu dans le domaine du développement régional, le nombre d'intervenants et leurs divers champs de compétences, du niveau national au niveau supralocal, peuvent apparaître comme un affreux dédale.

En réalité, selon l'enjeu et l'échelle territoriale, les intervenants principaux s'imposent d'eux-mêmes. Les autres intervenants, quant à eux, peuvent, de diverses manières, enrichir la conception d'un PDZA en contribuant à : compléter le portrait initial des lieux, établir le diagnostic qui en découle, déterminer les actions à entreprendre, et identifier les sources possibles de financement.

Sources :

Site web FQM

<http://www.fqm.ca/index.php/fqm/mission-vision-et-valeurs.html>

Site web UMQ

<http://www.umq.qc.ca/a-propos-de-lumq/mission-et-historique/>

Site web UPA

http://www.upa.qc.ca/fr/Qui_sommes_nous/Qui_sommes_nous.html

Site web ACLDQ

<http://www.acldq.qc.ca/fr/acldq-a-propos.php>

Site web SRQ

<http://www.ruralite.qc.ca/fr/SRQ/Organisation>

Réseau TCAQ, mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, août 2011

Site web Regroupement national des CRE

<http://www.rncreq.org/mission.php>

Site web MAMROT

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/ministere/presentation/>

Site web MAPAQ

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/Pages/accueil.aspx>

Site web MDDEFQ

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/ministere/inter.htm>

Site web MRN

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/mission/index.jsp>

Site web MFE

<http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=2>

Site web Tourisme

<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/organisation/index.php>

Site web CMM

<http://cmm.qc.ca/>

Site web CUQ

<http://www.cmquebec.qc.ca/cm/q/mandat.html>

Site web ARMVFP

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/privées/privées-agences.jsp>

Site web ATR associées du Québec

<http://www.atrassociees.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=13770&lang=1>

Site web réseau des SADC

<http://www.sadc-cae.ca/index.php/le-reseau-des-sadc/mission.html>

Site web Femmes Centre-du-Québec

<http://www.femmescentreduquebec.qc.ca/uploads/mrc.pdf>

MAMROT, L'organisation municipale et régionale au Québec en 2012 –

Site web MESS

<http://www.mess.gouv.qc.ca/ministere/>